



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service Biodiversité Eau Forêt
Unité Eau

Affaire suivie par / Sébastien Dambrun
sebastien.dambrun@lozere.gouv.fr
Téléphone : 04 66 49 45 41
Télécopie : 04 66 49 41 66
REF : SD/SR n°2019-195 BIEF/EAU

Compte-rendu du cinquième comité de pilotage de la cartographie des cours d'eau du 1^{er} avril 2019

Personnes présentes :

Voir feuille de présence jointe.

Lieu et date :

Préfecture de la Lozère, Mende, le 1^{er} avril 2019.

Compte-rendu :

Suite à une instruction du Ministère en charge de l'environnement en 2015, une démarche d'établissement d'une cartographie des cours d'eau couvrant l'ensemble du département a été engagée par les services de l'État, en partenariat avec les acteurs locaux concernés notamment la profession agricole. L'objectif est d'informer sur la localisation des cours d'eau où s'applique la réglementation de la loi sur l'eau, en les différenciant des autres écoulements non soumis à cette réglementation (fossés, rases, ravines).

En effet, pour qu'un écoulement soit reconnu comme un cours d'eau, 3 critères doivent être remplis :

- un écoulement dans un lit, naturel à l'origine ;
- un débit suffisant une majeure partie de l'année ;
- une alimentation par une source.

Pour mener ce chantier de grande ampleur, un comité de pilotage associant les élus, les acteurs locaux, les usagers des cours d'eau et les services de l'État (DDT, Agence française pour la biodiversité) a été mis en place.

Cette démarche de cartographie vient de s'achever à l'échelle de tout le département et la carte des cours d'eau est maintenant disponible sur le site Internet des services de l'État recensant 6 700 km de cours d'eau.

Cette cinquième réunion du comité de pilotage avait comme ordre du jour : 1) la validation de la cartographie pour le secteur de la Margeride Nord, 2) la présentation de la carte finalisée des cours d'eau sur l'ensemble du département, 3) la définition des suites et perspectives à donner à cette démarche.

I. VALIDATION DE LA CARTE POUR LE SECTEUR DE LA MARGERIDE NORD :

La carte finalisée pour ce secteur a été présentée au comité de pilotage et validée.

Les données chiffrées de synthèse concernant ce secteur sont les suivantes :

- ° Caractéristiques du secteur :
 - nombre total de tronçons : 2198 ;
 - linéaire total des tronçons : 813,5 km ;
 - réalisation des formations de septembre à octobre 2016 ;
 - réalisation des expertises terrain : automne 2017 et année 2018.
- ° Demandes de modifications :
 - nombre de demandes de modification : 175 ;
 - nombre total de tronçons concernés : 1016 ;
 - linéaire de tronçons concernés : 239,2 km ;
 - demandes de suppression : 974 soit 229,3 km ;
 - demandes de création ou de déplacement : 41 soit 9,8 km.
- ° Synthèse : nombre total de demandes validées : 779 soit 77 % des tronçons demandés.

II. PRESENTATION DE LA CARTE DES COURS D'EAU SUR L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT :

- **Rappels méthodologiques :**

La cartographie des cours d'eau a été menée sur la base d'une consultation dans chaque commune, où une pré-carte recensant l'ensemble des écoulements référencés dans différentes bases de données a été soumise à la population locale. Si des erreurs étaient relevées sur cette pré-carte, des demandes de modifications étaient adressées à l'administration, pour expertise.

Cette consultation locale a été accompagnée de 43 formations organisées par la FDSEA et visant à apporter un éclairage théorique et un échange pratique sur le terrain sur les critères d'identification des cours d'eau ainsi que leurs modalités d'entretien.

Suite à cette consultation, la DDT a reçu plus de 3 600 demandes de modifications qui portaient sur plus de 13 000 tronçons représentant plus de 3 600 km. Ces demandes ont été expertisées d'abord en bureau ou un grand nombre ont pu être validées grâce aux connaissances de terrain des services de l'AFB, puis sur le terrain où la DDT, l'AFB, la chambre d'agriculture et la Fédération de pêche accompagnés d'un élu de la commune ont vérifié si les critères de définition des cours d'eau étaient remplis.

- **Présentation de la cartographie des cours d'eau finalisée :**

La cartographie finalisée a été présentée en séance ainsi que plusieurs illustrations cartographiques des données de la démarche par secteurs (nombre de demandes de modifications et taux d'acceptation, proportion d'expertises de terrain par rapport au nombre de demandes de modifications, nombre d'expertises de terrain par secteur).

Les données chiffrées de synthèse sur la cartographie sont les suivantes :

- ° Consultation :
 - nombre total de tronçons en consultation : 30 079
 - linéaire total des tronçons en consultation : 9 762,0 km
- ° Demandes de modifications :
 - nombre de demandes de modification : 3 608
 - nombre de tronçons avec demande de modification : 13 647
 - linéaire de tronçons avec demande de modification : 3 630,0 km

- nombre de tronçons avec demande de suppression : 13 440
- linéaire de tronçons avec demande de suppression : 3 576,0 km
- nombre de tronçons avec demande de création : 157
- linéaire de tronçons avec demande de création : 37,0 km
- ° Expertises :
 - nombre de tronçons avec expertise terrain : 3 025,00
 - linéaire des tronçons avec expertise terrain : 826,0 km
- ° Validations et suppressions :
 - nombre de tronçons avec demande validée : 12 015
 - % de tronçons validés / tronçons demandés : 88,0 %
 - nombre de tronçons maintenus cours d'eau : 1 578
 - % de tronçons maintenus cours d'eau / tronçons demandés : 11,6 %
 - % de linéaire de tronçons demandés / linéaire total des tronçons : 37,2 %
 - linéaire de tronçons supprimé : 3 082,0 km
 - % de linéaire de tronçons supprimé / linéaire des tronçons demandés : 85,5 %
- ° Synthèse :
 - linéaire de cours d'eau validé : 6 679,0 km
 - linéaire de cours d'eau validé / linéaire initial : 68,40 %

La carte des cours d'eau de Lozère validée représente 68 % du linéaire des écoulements identifiés dans la pré-carte soumise à la consultation dans les communes. Avec un taux de validation des demandes de 88 %, ces données montrent qu'une grande majorité des demandes de modifications était pertinente. On note également que le nombre important de demandes ayant nécessités des expertises de terrain explique la durée de la démarche.

L'observation de la carte finalisée laisse apparaître quelques secteurs, plutôt marginaux, qui semblent avoir fait l'objet d'un plus faible retour de demandes de modifications et peuvent donc conserver des erreurs. Des demandes de correction et de mise à jour de la carte sont donc susceptibles de se faire jour par la suite.

III. SUITES ET PERSPECTIVES DE LA DEMARCHE :

- **Modalités pour la correction des erreurs et de mise à jour de la carte :**

Une des principales questions relatives aux suites de la démarche porte sur les modalités de mise à jour de la carte réalisée.

L'ensemble des participants s'accorde sur le besoin de disposer d'une cartographie évolutive, qui puisse être corrigée au fur et à mesure de son utilisation sur le terrain, en fonction des demandes des usagers (lors de projets de travaux notamment).

Concernant la méthode à employer, le comité de pilotage a convenu que les corrections de la carte et ses mises à jour seront effectuées selon les mêmes modalités que pour l'élaboration de la carte, par le biais d'expertises conjointes menées par les membres du comité de pilotage restreint.

Les différents usagers qui relèveraient une erreur sur la carte ou qui s'interrogeraient sur le statut d'un écoulement pourront donc envoyer des demandes de modifications selon les mêmes modalités que pendant la phase de consultation.

Au fur et à mesure des corrections, la carte sera modifiée sur le site internet des services de l'État et la carte mise à jour sera transmise par la DDT aux communes concernées.

Dans les semaines qui suivront ce COPIL, une couche SIG de la cartographie des cours d'eau validée en Lozère sera adressée à tous les membres du comité de pilotage.

- **Perspectives concernant l'entretien des cours d'eau :**

Le comité de pilotage a été l'occasion d'échanger sur les suites à donner concernant la diffusion des bonnes pratiques en matière d'entretien des cours d'eau, notamment au travers de journées de formation et de chantiers-tests.

La création d'une formation spécifiquement dédiée aux contrevenants en matière d'entretien des cours d'eau a été actée par les participants. Ce dispositif pourrait être proposé au Procureur de la République en tant qu'alternative aux poursuites pour les infractions constatées sur des travaux en rivière.

En conclusion, Mme la Préfète de la Lozère remercie l'ensemble des participants pour l'important travail partenarial mené durant cette démarche ainsi que pour la qualité des échanges et l'intérêt de ce comité de pilotage.

Le directeur départemental,

Xavier GANDON

EMARGEMENT

FEUILLE D'EMARGEMENT		
NOM	ORGANISME	SIGNATURE
	CCI	Excusée
	SABE Haut Allier	Excusé
	EPTB Cordons	Excusé
	Syndicat mixte Terni Amont	Excusé
	Agence de l'eau RMC	Excusée
Michel BORREL	Agence Française pour la Biodiversité	
Laurent TOIRON	ONF 48	
Valérie PROUITA	FD DPMA 48	
Anne COUIN	COPAGE	
Marie Charreyron	CA 48	
Xavier GANNON	DDT 48	
Christine WOL-MOZEL	Préfète	
Noël Pierre	Mairie de la Fage Montmarcoux	
GUENEE Anne-Claire	Chambre d'Agriculture Lozère	
BOULAT OLIVIER	FDSEA 48	
MEYRUEIX Michaël	CA 48	
GARREL Nicolas	FDSEA 48	
BONNET Vincent	JA 48 CA 48	
Maurim Jean-François	FDSEA 48	
MOLINES DANIEL	FDSEA 48	
LACOSTE Christiane	Cen Lozère	
DAMBRUN Sébastien	DDT 48	
LWISSON Pierre	DDT 48	
MEYRUEIX David	DDT 48	

DESTINATAIRES

Collectivités

- Conseil Départemental de la Lozère
- Association des maires de Lozère
- Syndicat mixte du bassin du Lot et du bassin du Dourdou
- Syndicat mixte du bassin versant du Tarn amont
- Syndicat mixte d'aménagement touristique du Haut Allier
- Syndicat mixte pour l'Aménagement et la Gestion Équilibrée (SMAGE) des Gardons
- Syndicat mixte ABCèze
- Etablissement public territorial du bassin versant de l'Ardèche
- Parc Naturel Régional (PNR) de l'Aubrac

Présidents de Commissions Locales de l'Eau

- M. le président de la Commission Locale de l'Eau(CLE) du Tarn-Amont
- M. le président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Lot-Amont
- M. le président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) des Gardons
- M. le président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de l'Ardèche
- M. le président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Haut-Allier

Acteurs professionnels

- Chambre d'agriculture de Lozère
- Chambre de commerce et d'industrie de Lozère
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Lozère
- Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA)
- Jeunes Agriculteurs de Lozère
- Confédération Paysanne de Lozère
- Coordination Rurale de Lozère
- COPAGE
- Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Associations de protection de l'environnement

- Fédération de la Lozère pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
- Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (ALEPE)
- Conservatoire des Espaces Naturels de Lozère

Services de l'Etat et établissements publics

- Direction Départementale des Territoires (DDT)
- Service départemental de l'agence française pour la biodiversité
- Direction régionale de l'agence française pour la biodiversité
- Parc National des Cévennes
- Agence de l'eau Adour-Garonne Antenne de Rodez
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée, délégation de Montpellier
- Agence de l'eau Loire Bretagne Délégation Allier amont,
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie
- Office National des Forêts